

Service d'Accueil et d'Hébergement

Espérance-Yonne

Le service d'accueil et d'hébergement Espérance-Yonne est géré par l'association BOISSEAUX - ESPERANCE-YONNE (association loi 1901).

Il est implanté dans la ville d'Auxerre, préfecture du département de l'Yonne. Accès par route : autoroute A6, sortie Auxerre nord ou sud, et accès ferroviaire.

Ce service propose un soutien et un accompagnement à la réhabilitation psychosociale.

↪ **Public**

Personnes adultes ayant un handicap psychique stabilisé.

↪ **Conditions d'entrée**

- Etre reconnu apte à vivre sans surveillance médicale constante par un médecin psychiatre traitant
- Etre atteint d'une incapacité d'au moins 80 % ou, si inférieur, être dans l'impossibilité dûment constaté par la CDAPH de se procurer un emploi
- Etre bénéficiaire de l'A.A.H. ou d'un revenu équivalent
- Etre en possession de la décision de placement CDAPH
- Justifier d'une prise en charge aide sociale (récupération si ressources supérieures au montant de l'A.A.H.).

Contre-indication :

- Troubles du comportement, conduites violentes ou agressives
- Conduites addictives avérées (alcool, drogue)
- Grand pragmatisme

↪ **La structure se compose de**

- 8 appartements co-location 3 personnes
- 6 studios
- des ateliers du 3 bis – ateliers création, table d'hôte gestion de la galerie de la place (galerie d'Art), terrasse (vente de boissons sans alcool),

Les appartements, lieu d'hébergement, sont disséminés dans la ville. Le lieu des ateliers est situé au centre ville : 3 bis impasse Maison Fort 89000 Auxerre, en face de la cathédrale Saint Etienne.

L'institution propose d'accompagner la personne dans le cadre de son projet personnalisé, projet d'indépendance et d'autonomie afin qu'elle se prépare à vivre dans un logement personnel. Elle peut aussi expérimenter le fait de travailler en Esat en ayant le soutien de l'équipe pour gérer la vie en dehors du travail.

La structure n'est pas médicalisée, les personnes accompagnées doivent être à même de gérer leur traitement ou bénéficier d'une aide infirmière à domicile. Les personnes consultent leur psychiatre au CMP, au CHS ou en ville.

Une garde téléphonique est assurée à partir de la fermeture des ateliers jusqu'à son ouverture le lendemain matin. La structure fonctionne 365 jours / an.

↳ **Le personnel**

- directrice
- secrétaire
- comptables
- agent de maintenance

- chef de service
- équipe composée de 9 personnes (éducateurs spécialisés, infirmier psychiatrique, animateur et auxiliaires médico-psychologique)

Le personnel de la structure travaille en partenariat avec tous les intervenants réunis par les personnes accompagnées autour d'elles : équipes médicales intra et extra hospitalière – tuteurs – familles – médecins psychiatres ou généralistes – CAF – HLM...

La réhabilitation sociale souhaitée nécessite de retrouver une vie active indépendante, notamment en :

- structurant le temps
- développant des relations
- gérant ses ressources
- exprimant et évaluant ses compétences

en se réappropriant les actes de la vie quotidienne pour cela différentes propositions d'accompagnement, différents champs d'intervention individuels ou collectifs:

- dans l'appartement et dans la cité
- dans les ateliers

Il s'agit, dans le cadre du projet personnalisé de la personne, de mises en situation incluant des obligations, accompagnées et soutenues par les animateurs. Les personnes sont sollicitées en permanence afin d'éviter retrait et repli, afin qu'elles puissent développer et /ou retrouver des compétences, des habiletés.

HEBERGEMENT :

↳ **Appartements en co-location** : 3 personnes se partageant les tâches inhérentes à l'entretien de l'appartement. Les animateurs à partir de ces lieux travaillent avec les personnes : suivi médical, hygiène, alimentation, gestion financière, démarches administratives, loisirs etc.

↳ **studios** : ils permettent aux personnes accueillies de poursuivre leur projet en expérimentant le fait de vivre seul. C'est une autre étape marquant effectivement l'évolution de leur projet.

Les personnes accueillies assument les charges relatives à leur vie sociale (loyer, électricité, eau, téléphone, nourriture, vêture, loisirs etc ...). Cette situation doit leur permettre d'être au plus près de la réalité financière de chaque citoyen et d'en appréhender la position.

ACCUEIL DE JOUR :

Cette prestation est proposée aux personnes qui ne sont pas hébergées dans les appartements du service. Leur participation s'élabore - avec elles - en fonction de leurs attentes, selon leur projet personnalisé, dans le cadre du DIPEC. Les axes d'accompagnement sont définis avec elles ; elles peuvent prendre part aux ateliers, aux activités, le service peut se déplacer à leur domicile.

Les personnes quittant l'hébergement, peuvent bénéficier de l'accueil de jour.

Durant la période d'accueil, le premier mois, pour favoriser l'adaptation de la personne à son nouveau mode de vie, l'équipe demande à ce que le soutien familial soit uniquement téléphonique. Cette même équipe – et plus particulièrement le coordinateur du projet – est à l'entière disposition des familles pour répondre à leurs questions et à leurs inquiétudes éventuelles.

Le conseil de la vie sociale, se tient 3 fois par an. Il réunit des délégués des personnes accueillies, du personnel, du conseil d'administration. Il a pour objet de mettre à l'ordre du jour toutes questions concernant le fonctionnement de l'établissement

↳ **Situation des personnes accueillies au regard de l'aide sociale**

Les prix de journée de la structure, versés par l'aide sociale (année 2015 107.58 € en hébergement, 32.28 € en accueil de jour) recouvrent les frais inhérents au dispositif mis en place pour accompagner les projets des usagers, entre autres :

- frais de fonctionnement des ateliers
- aménagement des appartements
- salaires des personnels

La personne, durant son séjour en hébergement, est soumise à une récupération sur ses ressources si celles-ci sont supérieures au montant de l'AAH.

Les personnes accueillies en accueil de jour sont soumises à une récupération aide sociale de 2 euros par jour de présence.

MODALITES D'ACCUEIL DES CANDIDATS A L'ENTREE AU FOYER :

Les candidats sont accueillis au moins trois journées, sur rendez-vous, avant que l'admission ne soit prononcée. Néanmoins, ils ont la possibilité de visiter la structure sur rendez-vous avant ces trois journées.

Au cours de ces journées d'accueil, les candidats reçoivent des informations et sont mis en situation. Celles-ci se déroulent du lundi au vendredi.

↳ **Déroulement des journées :**

Première journée (9h/14h) : Accueil du candidat
Visite des ateliers du 3 bis
visite et moments passés dans un appartement

Deuxième journée (9h/14h) : Accueil
Atelier création
Repas

Troisième journée (9h/16h) : Accueil
Atelier d'activité de vie quotidienne
Café pris dans un appartement

Il est demandé aux personnes coordonnant le projet des candidats (médecins, équipe) de les accompagner le premier jour et de rédiger une note permettant de connaître le contexte dans lequel s'inscrit le projet du SAH Espérance Yonne.

A l'issue de ces journées, une rencontre est fixée ; elle réunit le candidat et les personnes accompagnant le projet. Au cours de cette réunion, nous formalisons avec le candidat son projet. Nous fixons les modalités administratives de l'entrée si l'admission est prononcée.
